

---

## Annexe

### Dossier du CCNR 01/02-0331

#### CKRS-AM concernant un épisode de « *Champagne pour tout le monde* »

---

#### La plainte

Le 7 décembre 2001, un auditeur envoya la lettre suivante au CRTC, laquelle fut acheminée au CCNR :

CKRS radio média, 59,0 AM

Entendu le Jeudi 6 décembre 2001, vers 8h50 am

À moins d'une erreur de ma part, Je déplore le propos haineux suivant tenu par monsieur Champagne: "Y'en a des femmes qui ont besoin de leur claques sur la gueule."

#### La réponse du radiodiffuseur

Le radiodiffuseur répondit au plaignant le 16 janvier 2002 avec la lettre qui suit :

La présente se veut une réponse à votre plainte formulée le 7 décembre 2001 qui nous a été transmise le 21 décembre 2001 par le Conseil canadien des normes de la radiodiffusion, à l'encontre de l'animateur Louis Champagne suite à des paroles qu'il aurait tenues lors de l'émission « *Champagne pour tout le monde* » sur les ondes de la station radiophonique CKRS 590 MA, diffusée le 6 décembre 2001. La présente constitue une réponse conjointe de Monsieur Louis Champagne et de la station radiophonique CKRS 590 MA.

Nous tenons tout d'abord à situer dans son contexte l'émission et plus particulièrement la diffusion qui semble vous poser problème.

L'émission « *Champagne pour tout le monde* » en est une d'actualité et d'affaires publiques, des services et de divertissement. L'élément actualité comprend la diffusion des bulletins de nouvelles; par élément d'affaires publiques on entend que l'émission est axée sur tout ce qui intéresse les auditeurs sur l'actualité locale, régionale ou nationale, l'économie, les affaires, les personnages publics, etc.; l'élément services comprend la diffusion des bulletins météo, les sports, les annonces d'événements locaux, la publicité, etc.; enfin, par divertissement, on entend l'essence même de ce qu'est la radio : les gens l'écoutent pour être divertis.

Le rôle de l'animateur dans une telle émission est d'en coordonner les éléments pour qu'un tout stimulant et cohérent soit présenté aux auditeurs. Les éléments dits de services sont intercalés avec des interviews (en direct ou en différé), et des commentaires et opinions de l'animateur sur

les affaires publiques, avec des injections d'humour à l'occasion, le tout afin de maintenir l'intérêt des auditeurs.

Il arrive parfois que lors de l'émission, Madame Brigitte Simard, une autre animatrice de la station, fasse une chronique en ondes avec Louis Champagne portant sur divers événements de l'actualité. Il s'en suit alors très souvent un dialogue entre Brigitte Simard et Louis Champagne sur les divers sujets ainsi abordés. C'est dans ce contexte que Madame Simard parlant de chanteuse Whitney Houston et de la relation difficile qu'elle avait avec son mari, entre autres des allégations que celui-ci l'aurait battue, qu'une discussion s'engagea entre Madame Simard et Louis Champagne. Le propos de Louis Champagne était à l'effet que certaines femmes, malheureusement, s'installent dans une routine où se faire battre par leur mari devient partie de leur vie et deviennent ainsi paralysées dans une situation malsaine. À cet effet, Monsieur Champagne dit en ondes :

L.C. « C'est une femme battue ça mais elle aime ça être battue ».

B.S. « C'est effrayant ».

L.C. « C'est bête à dire, hein ».

B.S. « Je comprends que tu dis ça comme ça, je sais que tu comprends que c'est pas nécessairement ça mais c'est dans le moule où elle se sent bien, hein ».

L.C. « C'est ça ».

Louis Champagne voulait ainsi dénoncer ce cercle de la violence qui devient chose courante dans la vie de certaines femmes. Soyez assuré, Monsieur Desbiens, que cette conversation n'avait pour but que de démontrer la vie difficile dans laquelle certaines femmes battues peuvent se retrouver et n'a jamais eu pour but de promouvoir ou d'endosser la violence contre les femmes. Au contraire, il s'agissait d'un commentaire provocateur dans le but de dénoncer ce genre de violence et faire réagir les auditeurs. Après avoir écouté à nouveau la partie pertinente de l'émission (qui vous est également communiquée avec la présente), nous sommes convaincus que cela ressortait clairement de nos propos.

Nous concluons donc que la diffusion de ces paroles n'a aucunement été fautive et qu'elle ne contrevient pas aux Codes appliqués [sic] par le Conseil canadien des normes de la radiodiffusion.

Nous sommes désolés que ces paroles aient pu vous faire penser qu'il s'agit de « propos haineux » et peut-être en était-ce ainsi parce que vous n'avez écouté qu'une partie de la conversation entre Brigitte Simard et Louis Champagne. À tout événement, comme préalablement indiqué, vous pourrez écouter la conversation en entier sur ce sujet qui a été tenue le 6 décembre 2001. Nous espérons donc qu'à la lumière des explications de la présente vous serez en mesure d'avoir une opinion différente de celle exprimée dans votre plainte du 7 décembre 2001 quant aux propos reprochés à Monsieur Champagne.

Veuillez agréer, Monsieur Desbiens, l'expression de nos sentiments les plus sincères.

### **Correspondance additionnelle**

Le 21 janvier 2002, le plaignant envoya sa demande de décision au CCNR accompagnée de la correspondance suivante :

Voici le verbatim de la conversation qu'il tenait avec madame Brigitte Simard :

L.C. «C'est une femme battue ça mais elle aime ça être battue ».

B.S. « C'est effrayant ».

L.C. « C'est bête à dire, hein ».

B.S. « Je comprends que tu dis ça comme ça, je sais que tu comprends que c'est pas nécessairement ça mais c'est dans le moule où elle se sent bien, hein ».

L.C. « C'est ça ».

B.S. «Pauvre enfant ».

L.C. « Ça lui fait du bien sa claque sur la gueule ».

B.S. « Walt Disney aurait... ».

L.C. «Elle a besoin de sa claque sur la gueule ».

...

L.C. « Y'en a qui ont besoin de ça. Y'en a, y'en a ».

Je ne suis pas satisfait de la réponse de la station (ré. copie de ma lettre à messieurs Turcotte et Champagne 21-01-02) et je demande donc que le Comité régional compétent du CCNR étudie ma plainte et la réponse du radiodiffuseur. J'ai visité le site Web du CCNR et je comprend que celui-ci fait appel à un groupe composé de représentants du grand public et des radiodiffuseurs pour étudier les plaintes.

N.B. Je joins à ma demande une lettre d'appui de la Table de concertation des groupes de femmes RECIF-02 à qui j'ai fait part de ma plainte et de mes démarches.

Voici la lettre que le plaignant envoya au radiodiffuseur:

Messieurs,

J'ai lu avec beaucoup d'attention votre réponse à la plainte que j'ai déposée et j'ai le regret de vous dire que je suis absolument insatisfait de votre argumentation pour justifier le propos malveillant tenu par monsieur Champagne et je continue à le dénoncer comme un préjugé sexiste, misogyne et discriminatoire qui ne peut être toléré sur les ondes.

J'ai réécouté l'enregistrement que vous m'avez fait parvenir. Non seulement dans la conversation madame Brigitte Simard exprime un malaise évident devant le propos de monsieur Champagne mais ce dernier renchérit avec conviction, insistance et sur le ton de la complaisance, à trois autres reprises successives, pour maintenir son point de vue. Impossible ici pour moi de croire, comme vous le prétendez, à une quelconque intention noble de dénoncer la violence faite aux femmes. Au contraire, il la justifie de façon éhontée.

J'ai consulté avec attention le code de déontologie de l'A.C.R. (notamment l'article 15) et le code d'application concernant les stéréotypes sexuels à la radio et la télévision. J'ai également vérifié auprès de personnes compétentes impliquées de près dans la lutte contre la violence faite aux femmes. Ces démarches me confirment dans mon intention de poursuivre ma plainte auprès du Conseil canadien des normes de la radiodiffusion.

Je fais cette démarche avec la conviction que la violence faite aux femmes est une horrible réalité qu'il faut combattre sur tous les fronts au nom de la justice, qu'on ne peut la traiter avec désinvolture sans se donner une formation adéquate. Je la fais également au nom de la vérité elle-même, de ma compassion pour les femmes qui subissent la violence au quotidien et de mon profond respect pour toutes les femmes.

Merci, messieurs, de votre collaboration et veuillez croire que mon intention n'est pas de nuire mais, si possible, de nous assurer un mieux être collectif.

Voici la lettre d'appui de la Table de concertation des groupes de femmes RÉCIF-02 que le plaignant joignit à sa demande de décision :

Objet: Plainte auprès du CCNR

«*La violence faite aux femmes, ne soyons pas complices*» Tel est le thème de la campagne de vigilance sur la violence faite aux femmes, lancée le 6 décembre 2001, à travers tout le Québec. Cette campagne a pour objectif que le gouvernement réponde favorablement à l'une des revendications portées par la Marche mondiale des femmes au Québec, soit *une campagne de sensibilisation et d'éducation sur la violence faite aux femmes sur 10 ans*.

La Table de concertation des groupes de femmes RÉCIF-02, fait partie de réseau de vigilance actif dans tout le Québec. RÉCIF-02 est un regroupement de 28 groupes de femmes de Saguenay-Lac-St-Jean et nous appuyons l'action que vous avez entreprise. Vous étiez dernièrement témoin d'une situation publique inacceptable, et vous avez porté plainte au Conseil canadien des normes de la radiodiffusion (CCNR).

Le 6 décembre dernier, pendant que nous étions mobilisées dans diverses actions pour dénoncer les actes de violence perpétrés à chaque jour contre des femmes, on pouvait entendre sur les ondes d'une radio locale, (CKRS radio) des *propos banalisant et alimentant la violence à l'endroit des femmes*. Louis Champagne s'amuse du fait que la chanteuse Whitney Houston se fait battre par son conjoint.

« C'est une femme battue ça pis elle aime ça être battue »

« C'est bête à dire hein »

« Ça lui fait du bien sa claque su a gueule, a l'a besoin de sa claque su a gueule, y en a qui ont besoin de la claque su a gueule »

**(Propos tenus par Louis Champagne, animateur à CKRS-Radio, le jeudi 6 décembre 2001 vers 8 h 50.)**

On ne peut rester silencieuses face à ces propos. Il est inacceptable que sur les ondes d'une radio qui rejoint la population de toute la région, un journaliste se permette de livrer sa pensée intime face à des actes de violence envers les femmes. Nous appuyons monsieur Desbiens et nous croyons que plus de gens conscientisés devraient dénoncer les situations où la violence est banalisée, que ce soit dans leur famille, dans leur milieu de travail, dans les médias et autres.

#### **LISTE DES GROUPES MEMBRES 2001-2002**

ACCÈS-TRAVAIL-FEMMES, Jonquière

ASSOCIATION DES CITOYENNES AVERTIES D'ALMA INC.

ASSOCIATION DES FEMMES DE CARRIÈRE DU COMITÉ DE ROBERVAL

ASSOCIATION DES FEMMES DE CARRIÈRE DU SAGUENAY, Jonquière

ASSOCIATION DES FEMMES EN AFFAIRES DU LAC ST-JEAN-EST, Alma

ASSOCIATION FÉMININE D'ÉDUCATION ET D'ACTION SOCIAL (AFÉAS), Saint-Gédéon

AUBERGE DE L'AMITIÉ DE ROBERVAL INC.

CENTRE DE FEMMES AU QUATRE-TEMPS, Alma

CENTRE DE FEMMES DE FEMMES LA SOURCE INC., Saint-Félicien

CENTRE DE FEMMES DU PAYS DE MARIA-CHAPDELAINE, Dolbeau

CENTRE DE FEMMES MIEUX-ÊTRE DE JONQUIÈRE INC.

COMITÉ CONDITION FÉMININE CONSEIL CENTRAL DES SYNDICATS NATIONAUX (CSN)

COMITÉ CONDITION FÉMININE DIOCÈSE DE CHICOUTIMI, Chicoutimi

COMITÉ CONDITION FÉMININE SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES CLSC DE JONQUIÈRE

COMITÉ CONDITION FÉMININE SYNDICAT FONCTION PUBLIQUE DU QUÉBEC, Jonquière

COMITÉ INTERCOMMUNAUTAIRE RELIGIEUSES PROMOTION FEMMES (ARPF),  
Chicoutimi

CONDITION VIE ET TRAVAIL DES FEMMES/FTQ SAGUENAY-LAC-ST-JEAN, Jonquière

CORPORATION DES FEMMES D'AFFAIRES DU SAGUENAY, Chicoutimi

FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC/C.R. SAGUENAY, Chicoutimi

FEMMES ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL-02, Jonquière

FEMMES-ACTION-SÉPARATION-DIVORCE, Chicoutimi

LA CHAMBRÉE INC., Jonquière

LA MAISON ISA-CALACS, Chicoutimi

LES CERCLES DE FERMÈRES DU QUÉBEC / FÉDÉRATION 20

MAISON HALTE-SECOURS INC., Dolbeau

REGROUPEMENT DES INFIRMIERS ET INFIRMIÈRES RETRAITÉS (RIIR) ZONE 2

SYNDICAT DES AGRICULTRICES

SYNDICAT DES INFIRMIÈRES DU NORD-EST QUÉBÉCOIS (SIINEQ), Chicoutimi